

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	42 (1969)
Heft:	10
Artikel:	Les grangettes : la nature en liberté
Autor:	Pillet, Jacques
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-126748

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les Grangettes : la nature en liberté

**La Ligue pour la protection de la nature va acquérir
une parcelle grâce à la campagne de l'Ecu d'or 1970**

30

Montreux, Chillon, Villeneuve: c'est le domaine des touristes bien sages, alignés aux feux rouges, en bataillons serrés sur les promenades fleuries. Et puis, tout d'un coup, tout change. Vous sortez de Villeneuve, vous passez la paisible Eau-Froide et, si la route du Valais ne vous attire pas, immanquablement vous bifurquez à droite. Et c'est la Camargue qui commence, l'eau qui se mêle à la terre, le fouillis de roseaux et des futaies, avec, par en dessous, un grouillement animal secret. La nature est en liberté. On la sent habitée.

C'est là que la Ligue suisse 'pour la protection de la nature va acheter un terrain pour pouvoir le protéger mieux encore. Une parcelle en forme de long triangle, limité par l'Eau-Froide, le lac et le chemin carrossable qui mène aux Grangettes. Ce marais tourbeux enthousiasme les connaisseurs, les botanistes surtout. Il paraît que l'on y trouve des essences extrêmement rares, notamment certaines orchidées. La faune n'y est pas aussi riche que dans d'autres marais, plus vastes, mais les migrants y font volontiers escale.

Ce bout de terre donne une image assez fidèle de ce que devait être la plaine du Rhône avant son assèchement. Il est vrai que l'on y a planté, il y a une dizaine d'années, des arbres nord-américains, des peupliers carolins, connus pour leur croissance extrêmement rapide. La Ligue les remplacera par des essences indigènes: des peupliers noirs, des chênes, par exemple. Pour sauvegarder le caractère du site, il faudra veiller aussi à ce que le terrain reste un marais. Pour cela, les premières années en tout cas, il s'agira de faucher les hautes herbes. En résumé, l'opération consiste à faire de cette parcelle des Saviez une sorte de musée naturel. Un but peu compatible avec les intérêts de la commune de Villeneuve, propriétaire du terrain (situé sur le territoire de Noville), qui avait entrepris des travaux de boisement. D'où la décision de cette vente.

Grâce aux écus en chocolat

Le Conseil communal de Villeneuve s'est prononcé favorablement. Reste à trouver l'argent: 190 000 fr., pour une surface de 124 060 mètres carrés. Cette somme sera réunie l'an prochain par la Ligue suisse pour la protection de la nature, dans le cadre de sa traditionnelle campagne de l'Ecu d'or.

Les amis de la nature respirent. Cette parcelle n'est pas bien grande, bien sûr, et c'est tout le secteur, jusqu'au Grangettes, jusqu'à l'embouchure du Rhône, qu'il faut protéger. Mais ce n'est peut-être qu'un premier pas. La

commune intéressée, Noville, et les propriétaires privés ne demandent pas mieux que de vendre ces terrains, où il est de toute façon impossible de construire, en vertu du fameux plan cantonal d'extension 56. Peut-être que grâce à d'autres écus en chocolat...

Des alertes, il y en eut beaucoup. A part les inévitables gadoues qui resteront nécessaires jusqu'à la mise en fonction de l'usine d'incinération de Roche, la région des Saviez et des Grangettes a vu d'inquiétants projets. Il y a trois ans, une commission cantonale chargée d'étudier un projet de remplacement pour l'aérodrome de Montreux-Rennaz proposait, entre autres solutions, de placer la piste aux Saviez d'une part, le long du Grand Canal jusque sur le lac, d'autre part. Le tollé fut général. Aujourd'hui, grâce à une stricte application du plan 56, la préservation de cet endroit peu ordinaire paraît assurée.

Le Vieux-Rhône des rêveurs

La gravière exploitée au Vieux-Rhône, cet étang intérieur d'une extrême richesse, passablement endommagé ces dernières années, n'en aura pas pour très longtemps. Dans dix ou vingt ans, au plus, le lac créé par ces excavations retournera à sa forme première, avec ses berges envahies par les roseaux et les mousses, avec ses tapis de nénuphars. D'ailleurs l'ancien Vieux-Rhône investi par les peintres du dimanche, les pêcheurs et les rêveurs de toutes espèces, était une ancienne gravière, exploitée jusqu'à la Première Guerre mondiale. Le «mal» n'est donc pas irrémédiable.

Autre dérogation aux impérieuses consignes du plan 56: le grand camping des Grangettes qui enregistre jusqu'à 1500 nuitées. Il a été autorisé précisément pour que les campeurs s'y rassemblent sans s'éparpiller au hasard dans la nature.

Quant aux maisons de week-end construites avant l'entrée en vigueur du plan, aux Grangettes et le long du Grand Canal, elles ne se multiplieront pas.

Ce plan impose à la commune de Noville un sérieux sacrifice: elle doit notamment renoncer à l'exploitation – qui serait fort rentable – des graviers. Il faut que cet effort général soit apprécié: il vaut la peine de découvrir ces promenades étonnantes des Grangettes. On y trouve le plus grand plaisir, même si l'on ne distingue pas le peuplier noir du carolin, et le canard sauvage du grèbe huppé. A ces profanes, rappelons peut-être qu'ils trouveront sur leur chemin la buvette des Grangettes, tenue par une vaillante et sympathique octogénaire. Jacques Pilet